

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

5- 2015 Modification simplifiée n°1 du POS de Dinsheim-sur-Bruche (commune voisine)

Description de la demande

La commune de Dinsheim-sur-Bruche a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification simplifiée n°1 de son POS.

La modification simplifiée n°1 du POS de Dinsheim-sur-Bruche vise la **suppression d'emplacements réservés**, soit parce qu'ils ne font plus partie des projets de la commune, soit parce que le foncier a été racheté par la commune, soit parce que l'objet ayant nécessité l'inscription de l'emplacement réservé a été réalisé.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Dinsheim-sur-Bruche n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 FEV. 2015**
La publication le **20 FEV. 2015**
Strasbourg, le **20 FEV. 2015**


Le Président
Jacques BIGOT